

FAITES LE PREMIER PAS POUR ÊTRE ACCOMPAGNÉ EN TOUTE CONFIDENTIALITÉ !

Bénéficiez d'un accompagnement sur-mesure, gratuit et confidentiel pour trouver les solutions à vos difficultés de logement :

- Un **diagnostic personnalisé**
- Des **dispositifs de soutiens financiers**
- Un **accompagnement dans vos démarches**
- Une **orientation** possible vers des **partenaires spécialisés**

AYEZ LE RÉFLEXE ACTION LOGEMENT !

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Les aides et prêts Action Logement sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par les réglementations en vigueur. Pour connaître les modalités, contactez-nous. Visale est une marque déposée pour le compte d'Action Logement.

CONTACTEZ-NOUS

BAR-LE-DUC
03 29 76 83 22

CHAUMONT
03 25 01 27 82

COLMAR
03 89 20 79 50

EPINAL
03 29 82 03 22

METZ
03 87 39 58 00

MONTIGNY-LES-METZ
03 87 63 58 13

MULHOUSE
03 89 56 68 00
03 89 56 68 30

NANCY
03 83 39 53 53

VANDOEUVRE-LES-NANCY
03 83 44 30 78

REIMS
03 26 04 98 11

SAINT-DIÉ-DES-VOSGES
03 29 69 69 50

SEDAN
03 24 27 76 42

STRASBOURG
03 69 73 86 60

TROYES
03 25 73 37 58

Pour plus d'information sur les aides
et services Action Logement :

www.actionlogement.fr

ActionLogement 

Action Logement Services

Siège social : 66 avenue du Maine 75682 - Paris Cedex 14

SAS au capital de 20 millions d'euros - Société de financement agréée
RCS Paris 824 541 148 - APE : 6499Z

DES DIFFICULTÉS DE LOGEMENT ?



DEP-ASSISTANCE - Crédits photos : Masterfile, iStockphoto.com - Mars 2017 - Document non contractuel

ActionLogement 

SURMONTEZ CETTE MAUVAISE PASSE AVEC ACTION LOGEMENT !

Aucun salarié n'est à l'abri d'une situation personnelle ou professionnelle qui fragilise son accès ou maintien dans un logement : maladie, séparation, perte d'emploi, chômage technique... Notre premier réflexe est courageusement de tenter de surmonter seul cet épisode au risque d'aggraver la situation.

Pourtant des solutions concrètes avec un accompagnement personnalisé existent, découvrez-les.



J'AI BESOIN D'AIDE POUR FAIRE FACE À MES CHARGES DE LOGEMENT

Que vous soyez propriétaire ou locataire, Action Logement **met en œuvre toutes les solutions qui permettront de vous maintenir dans votre logement** : vérification de vos droits aux prestations sociales et familiales, recherche d'aides financières ponctuelles, montage éventuel d'un dossier auprès de la commission de surendettement, etc.

Si votre loyer est devenu trop cher, nous pourrions envisager de **vous accompagner dans la recherche d'un nouveau logement.**



J'AIMERAI CONSERVER LE LOGEMENT DONT NOUS SOMMES PROPRIÉTAIRE

En cas de séparation, Action Logement peut **vous aider à financer le rachat de la part de votre conjoint(e)** et, si besoin, **le remboursement total ou partiel de votre prêt immobilier**, grâce à l'expertise conjointe d'un conseiller social et d'un conseiller financier.



“ À la suite de mon divorce, je me retrouve à rembourser seul le crédit de l'appartement que nous avions acheté à deux. Avec la pension alimentaire que je dois verser à mon ex-femme, j'ai de plus en plus de difficultés financières... Action Logement m'a permis d'établir un véritable diagnostic de ma situation et de bénéficier d'aides ponctuelles pour surmonter cette passe difficile et ne pas perdre mon appartement.

Thierry habite le 4 pièces acheté avec son ex-femme. Ils ont divorcé, mais Thierry souhaite garder l'appartement pour bien recevoir ses deux enfants. ”



ET POUR TOUTES LES AUTRES SITUATIONS...

En s'appuyant sur un large réseau de partenaires, Action Logement a également la possibilité de **vous orienter vers des organismes spécialisés pour un accompagnement complémentaire.**

UN SERVICE PERSONNALISÉ, CONFIDENTIEL ET GRATUIT

Parce que chaque situation est différente, **un conseiller social vous écoute et vous accompagne gratuitement pour comprendre et évaluer ensemble la solution la mieux adaptée.** Il assure un suivi administratif et budgétaire de votre demande, la médiation avec les bailleurs, créanciers ou huissiers, tout au long de votre accompagnement.

Aucune information vous concernant n'est transmise à votre employeur.

Ne restez plus seul face à l'urgence et faites-vous accompagner par Action Logement dès que vous rencontrez des difficultés !

Plus tôt se fera la prise en charge, plus efficaces seront nos solutions.



ET SI J'AI BESOIN D'UN GARANT POUR MA RECHERCHE DE LOGEMENT ?

Rassurez votre propriétaire ou bailleur privé avec Visale.

